

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au GIP informatique des CDG

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 14

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard
2. Mme Brigitte GONDOUIN, Maire de Collonges-sous-Salève
3. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets
4. Mme Valérie JOBIN, Conseillère municipale de Villaz
5. M. Christophe BOCHATON, Conseiller municipal de Maxilly-sur-Léman
6. Mme Géraldine COFFY, Maire-adjointe de Bonneville
7. Mme Anne-Gabrielle MATHIEU-JOUFFREY, Maire-Adjointe de Doussard
8. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex
9. Mme Bernadette CRUZ, Maire-adjointe de Villy-le-Bouveret
10. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
11. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
12. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère municipale d'Allinges
13. Mme Karine FALCONNAT, Conseillère municipale de Sillingy,
14. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 0

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 3

1. M. Florian THABUIS, Maire-Adjoint de Fillière ayant donné pouvoir à Mme Mireille MARTEL
2. M. Sébastien SCHERMA, Maire de Val-de-Chaise ayant donné pouvoir à Mme Géraldine COFFY
3. Mme Magali BARNABE, Maire-adjointe d'Evian-les-Bains ayant donné pouvoir à Mme Brigitte GONDOUIN

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 13

1. M. Théo LOMBARD, Conseiller municipal de la Roche sur Foron
2. M. Jacques ARCHINARD, Maire d'Héry-sur-Alby
3. M. Bruno LYONNAZ, Maire de Sevrier
4. M Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes
5. Mme Marielle JUILIEN, Présidente de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy
6. Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, Conseillère communautaire Thonon agglomération
7. M. Patrice MOREAU, Conseiller municipal d'Annecy
8. M. Stéphane HAMZA, Conseiller municipal d'Annemasse
9. Mme Jocelyne BOCH, Conseillère communautaire déléguée au Grand Annecy
10. Mme Odile MAURIS, SDIS 74
11. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
12. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
13. M. Roland LOMBARD, Maire d'Hauteville-sur-Fier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie BRETAUDEAU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 14

Représentés : 3

Votants : 17

2026-05-56 – ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un

suppléant au GIP informatique des CDG

Vu la délibération n°2016-05-38 du 29 novembre 2016 relative à l'approbation de la convention d'adhésion au Groupement d'Intérêt Public informatique des centres de gestion (GIP) ;

Vu la délibération n°2019-03-39 en date du 11 juillet 2019, relative au renouvellement de l'adhésion au GIP informatique

Vu la délibération n°2026-04-32 en date du 10 juillet 2023, relative à l'installation du Conseil d'Administration du CDG74,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que lors de la séance du 29 novembre 2016, le Conseil d'Administration du CDG 74 a approuvé et adhéré au projet de convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public informatique (GIP), adhésion à la convention renouvelée par la délibération n° 2019-03-39.

Monsieur le Président précise que la création du GIP avait pour objectif de développer la coopération informatique des centres de gestion et s'inscrivait dans un élan de mutualisation en dépassant les périmètres des différentes coopérations informatiques antérieurement mises en place. Ce GIP Informatique des centres de gestion est destiné à « mutualiser les moyens et toutes solutions informatiques utiles à l'accompagnement des missions légales et réglementaires dévolues à ses membres et, plus généralement, nouer tout partenariat utile à la satisfaction de cet objet ». Depuis 2023, tous les CDG et la FNCDG sont membres du GIP informatique. Son équipe est constituée de 18 agents.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée générale du GIP est composée de l'ensemble des représentants des membres du GIP et que chaque membre dispose d'une voix. Aux côtés des Centres de Gestion et de la FNCDG (Fédération Nationale des Centres de Gestion), qui sont « membres actifs », des membres partenaires ont la possibilité d'intégrer le GIP, mais la gouvernance est assurée par le Conseil d'Administration du GIP, émanation des Centres de gestion. Celui-ci se réunira au mois d'octobre 2026.

Les vingt membres du Conseil d'Administration du GIP sont élus par l'assemblée générale, parmi les représentants des membres actifs, et chaque administrateur dispose d'une voix. Le Conseil prend les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale. Il précise que les principaux enjeux portés par le GIP sont le développement d'applications dédiées aux CDG, l'accompagnement à la cybersécurité, ainsi que la valorisation et l'exploitation de la donnée.

Monsieur le Président propose sa candidature pour être représentant titulaire du CDG 74 au GIP informatique et procède à l'appel à candidatures pour le poste de représentant suppléant de l'Assemblée Générale du GIP.

Candidature :

- M. Antoine de MENTHON, comme Titulaire

- M. Christophe BOCHATON, comme suppléant.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le

ID : 074-287412019-20260717-2026_05_56-DE

S²LO

DESIGNE M. Antoine de MENTHON comme représentant titulaire et M. Christophe BOCHATON comme représentant suppléant à l'assemblée générale du GIP informatique,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annecy,
Le 17 juillet 2026

Le secrétaire de séance,



Claudine FAUDOT

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 17.07.2026
- La publication par voie électronique le : 17.07.2026

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 14

Représentés : 3

Votants : 17